



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice :	23
Présents :	19
Votants :	23

**Étaient présents :** Mesdames COULON Chantal, DECLERCQ Marie, DEFRANCE Fabienne, DELEMARLE Marlène, LE GALL Aude, LEROY Odile, MALESIEUX Stéphanie, PECQUEUR Caroline, VANHONACKER Mélanie, WYPYCH Florie  
Messieurs BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles, DUQUESNE Edouard, GUSTIN Jacques, LABRIFFE Victor, LEROY Bertrand, LONGUEMARE Alexandre, RENOUEL Samuel, VERCRUYSE Olivier

**Étaient excusés :** Monsieur CATRY Baptiste ayant donné pouvoir à LABRIFFE Victor, Monsieur DERIDDER Antoine ayant donné pouvoir à LE GALL Aude, Madame HOUZET Mathilde ayant donné pouvoir à RENOUEL Samuel, Monsieur VEREECKE Valentin ayant donné pouvoir à VANHONACKER Mélanie

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2026-19

**DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2026**

Monsieur le Maire expose qu'en application du Code général des impôts, le Conseil municipal doit voter chaque année les taux des impôts directs locaux.

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes directes locales votés en 2025 et propose de maintenir inchangés les taux d'imposition pour l'année 2026.

**Le Conseil Municipal**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	17,74 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39,38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	62,16 %

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
Délibération signée le 30 avril 2026

Le Maire,  
Olivier VERCRUYSE

